

CORRIGÉ

■ Sujet 1

Analyse du sujet :

Avant les années 1980, rappelait C.A MICHALET, les Etats contrôlaient les mouvements de capitaux, alors qu'après cette décennie, la tendance s'est inversée et les nations tentent de séduire les investisseurs étrangers.

Durant les trente glorieuses en Europe, les prises de participation dans l'industrie étaient considérées avec méfiance. En 1968, « le défi américain » écrit par J.J. SERVAN SCHREIBER était emblématique de cette démarche, cet auteur y dénonçait le risque de l'hégémonie américaine. Dans les pays en développement, on redoutait le maintien des relations coloniales par la médiation des investissements étrangers. Les théories de la dépendance [ANDRE GUNDER FRANK, RAUL PREBISH, SAMIR AMIN] dénonçaient les méfaits de l'expansion capitaliste. Au cours des années 1980, les volumes investis à l'étranger progressent fortement, en raison de la libéralisation des marchés et de la circulation des capitaux. Aujourd'hui les pays situés en marge de ces mouvements de capitaux perdent de l'importance dans la « mondialisation ». Il leur faut toutefois éviter que ceux-ci ne soient trop volatils : risque préoccupant pour les PED dans les années 1990 (crises du Mexique, du Brésil d'Asie du sud est) l'instabilité des capitaux semble moins menaçante lorsque ceux-ci sont investis dans des activités lourdes ou requérant des ressources spécifiques (il faut plus longtemps pour rentabiliser un chantier naval qu'un atelier textile). Elle est également moins menaçante quand les IDE, cherchant à profiter d'un marché local en plein essor, s'ajoutent à ceux qui sont entrés pour profiter de coûts de production avantageux : l'apport de capitaux extérieurs permet aussi d'accélérer la croissance une fois celle-ci lancée. Le sujet s'intègre dans cette histoire et tente d'explicitier ces idées contradictoires.

L'appel à l'investissement extérieur s'explique d'abord par l'insuffisance d'épargne nationale. Cette justification apparaît chez les théoriciens du développement qui appellent à un « big push » [PAUL ROSENSTEIN-RODAN] ou à des investissements produisant des « déséquilibres calculés » [ALBERT O. HIRSCHMAN]. Ces auteurs appellent à une aide multilatérale et suggèrent une utilisation adéquate des investissements de la banque mondiale. Par ailleurs, cet afflux de capitaux internationaux est comptabilisé positivement dans la balance des

paiements et permet de la rééquilibrer dans le cas d'un pays débiteur net à déficit commercial. Selon la fameuse équation de comptabilité nationale : $S-I=X-M+RnRdM$. Avec S épargne nationale, I investissement, X exportations, M importations, RnRdM revenus nets du reste du monde, donc investissement international. Mais évidemment cela institue une dépendance financière.

L'autre justification au recours aux investissements des entreprises situées à l'extérieur du territoire résulte du retard de développement et du manque de ressources pour réaliser une production compétitive. Le recours à l'investissement en provenance de l'extérieur améliore le niveau technologique national et permet ainsi l'amélioration des qualifications des travailleurs nationaux.

Cependant, l'histoire économique tendrait à montrer une réticence des Etats à ouvrir leurs frontières aux entreprises de l'étranger.

Enfin, un autre avantage est le soutien que les capitaux étrangers apportent à la devise nationale. L'entrée de capitaux provoque une demande de la devise sur le marché des changes. Evidemment, cela n'a pas que des avantages : le retrait massif se traduit par un effondrement du cours a contrario. De plus, l'appréciation du change peut réduire la compétitivité (Cas de la crise thaïlandaise et des pays du Sud-Est asiatique).

Les étudiants ont été souvent tentés : de tirer le sujet vers une problématique libre échange contre protectionnisme ; ou de se laisser aller prioritairement à une rhétorique tiers mondiste de dénonciation du centre exploiteur de la périphérie.

Il s'agissait pour les candidats d'expliquer les raisons de la méfiance des Etats :

Par exemple, la perte de souveraineté sur des industries stratégiques (défense nationale par exemple), le fait que la stratégie des entreprises ne soit plus centrée sur l'espace national, des craintes de délocalisations des emplois ont pu également apparaître. Ces craintes de perte de la souveraineté nationale peuvent surgir également lors de l'achat de terres cultivables par des investisseurs étrangers [divers pays d'Afrique et notamment le coréen Daewoo à Madagascar]. Les investissements des fonds souverains peuvent susciter la méfiance vis-à-vis de leur stratégie et ne conduisent pas toujours à l'amélioration de la gestion des entreprises nationales. Ces investissements créent des transferts de revenus à l'extérieur de l'espace national. L'épargne constituée par les entreprises multinationales n'est pas forcément réinvestie sur le territoire national, mais destinée aux actionnaires en quête de la valorisation maximum de leurs avoirs. Les transferts de technologies peuvent être limités, l'investissement international se traduisant seulement par une implantation (provisoire) résultant du jeu des avantages comparatifs. Il est possible de mentionner que pour éviter d'être soumis aux inconvénients précédents, les pays doivent réussir à attirer les capitaux sans trop jouer de la faiblesse de leur pression fiscale : sinon l'Etat n'a pas les moyens de développer les infrastructures et équipements que les investisseurs privés n'ont pas intérêt à financer eux-mêmes (cf. théories des défaillances du marché ou théories de la croissance endogène). Le cas mexicain pourrait être un exemple illustrant ce genre de difficultés.

Ces éléments ont pu conduire à la mise en œuvre par les pouvoirs publics de règles concernant les mouvements de capitaux, le montant maximum de prise de participation au capital de l'entreprise, les conditions de la fiscalité, la nécessité d'inclure dans le processus

productif un contenu local. Ces arrangements ont fait l'objet d'accords lors de l'Uruguay round [OMC : accord sur les TRIM « trade related investment measures » qui introduit notamment l'interdiction des mesures entraînant une préférence pour les productions domestiques].

Depuis les années 1990, on observe un regain d'intérêt pour attirer les investisseurs étrangers. Cette stratégie concerne aussi bien les nations les plus industrialisées que dans les pays en développement : Bénéficiaire de transferts de capitaux, de savoir faire, de créations d'emplois [France : Toyota à Valenciennes en 1998] en contrepartie permettre l'accès des marchés étrangers aux entreprises nationales. Depuis les années 1990, l'Inde ou la Chine s'ouvrent aux investisseurs internationaux pour disposer d'industries compétitives mais restreignent les prises de participation au capital des investisseurs internationaux (moins de 50%...) Canada, Australie, Chine, Inde utilisent des politiques semblables ne libéralisant pas totalement la circulation des capitaux...

Pour éviter d'être soumis trop exclusivement aux conditions des détenteurs de capitaux, les pays peuvent aussi essayer de jouer sur la concurrence entre les investisseurs : en Afrique les pays détenteurs de matières premières ont intérêt à attirer des capitaux provenant d'autres pays que leurs anciens colonisateurs, comme les capitaux chinois, pour obtenir le financement de la construction d'équipements collectifs en échange de droits d'exploitation.

Lorsqu'ils ont convenablement délimité de sujet, il a souvent été difficile pour les candidats de développer suffisamment les raisons pour lesquelles il était nécessaire pour les pays de faire appel à des capitaux étrangers pour accélérer leur croissance ou créer des emplois. Souvent les candidats affirment qu'il suffit que des capitaux étrangers s'implantent sur un territoire, pour que le pays recevant ces capitaux puisse automatiquement engager un processus de remontée de filières : la différence entre les bonnes copies et les médiocres, c'est que les secondes présentent le processus de croissance comme totalement automatique, tandis que les premières analysent les conséquences de l'arrivée des capitaux en différenciant les formes et les motivations des investissements réalisés, et en s'interrogeant sur les éventuels encadrements institutionnels imposés par la nation receveuse.

On signalera un rapport récent (avril 2010) au CAE de L. FONTAGNE et F. TOUBAL sur « Investissement direct étranger et performances des entreprises ».

Ce sujet permettait d'aborder le thème de la mondialisation du côté des préférences nationales. Il concernait, à la fois les pays développés et les pays en développement ou émergents. Il permettait d'opposer des politiques de libéralisation complète à des politiques de contrôle des investisseurs.

Barème proposé aux correcteurs

Notes de 0 à 07/20

Réponse inadaptée parce que le candidat ne comprend pas le sens du sujet, ou réponse confuse par défaut de problématique et/ou de plan clairs et rigoureux.

- Non repérage du sujet avec énoncé de généralités et de connaissances nulles ou très faibles : de 0 à 3

- Défauts de forme : construction et orthographe défailtantes, écriture illisible, nombreuses ratures.
- Le candidat n'a pas pris en compte le traitement politique des investissements directs étrangers. Les termes du sujet sont définis de manière trop étroite ou imprécise.
- Confond narration et analyse : raconte l'histoire de la mondialisation financière, des FMN ou de la DIPP.
- Détournement du sujet pour traiter de la mondialisation ou des échanges inégaux.
- Incapacité à proposer une problématique ou à se positionner relativement au sujet, absence de plan.

Notes de 8 à 14/20

- Réponse bien centrée sur la façon de traiter les Investissements directs étrangers, notamment dans une perspective de développement économique mais incomplète : Privilégie un aspect, par exemple, les TRIM en négligeant la dimension aide multilatérale. Choix d'exemples limité.
- Forme respectée (Introduction, 2 ou 3 parties bien identifiées, conclusion).
- Le candidat définit les conditions de l'appel aux investisseurs internationaux. L'approche est cependant restreinte.
- Différents effets des IDE et des investissements de portefeuille sont distingués, mais de façon relativement imprécise quant à leur historique.
- Approche théorique sommaire.
- Dimension historique insuffisamment développée, trop centré sur l'époque contemporaine.

Notes au-delà de 15/20

Réponse adaptée, claire, où la réflexion est approfondie et synthétique.

Le candidat prend bien en compte le traitement national des investissements directs étrangers, établit des distinctions entre les stratégies et fait le bilan des avantages et des défauts constatés. L'illustration des propos par des exemples tirés de l'expérience des pays développés au programme (Etats-Unis, Allemagne, Japon, France) ou des pays émergents (Brésil, Chine, Russie, Inde) ou des autres PED. La problématique est claire et l'argumentaire démonstratif, montrant les choix politiques et leurs limites notamment dans le cadre de l'OMC.

- Le traitement du sujet est suffisamment exhaustif.
- Discute des moyens mis en oeuvre pour attirer les investisseurs internationaux et pour se protéger de leurs effets pervers.
- Propose une analyse très claire et globale où les exemples historiques sont bien choisis et précis.
- La démonstration est rigoureuse. Les approches théoriques sont riches et bien maîtrisées.

■ Sujet 2

Analyse du sujet :

Ce sujet reprend des thèmes développés par les lauréats du prix Nobel d'économie récompensés en 2010 [PETER A. DIAMOND, DALE T. MORTENSEN ET CHRISTOPHER A. PISSARIDES]. Ainsi des politiques d'indemnités trop généreuses perturberaient le fonctionnement du marché du travail et pourraient être à l'origine d'un chômage de plus longue durée donc globalement plus important. Toutefois les travaux de ces auteurs montrent aussi la nécessité d'indemniser assez les personnes à la recherche d'un emploi pour assurer un bon appariement de l'offre et de la demande de qualifications et éviter un gaspillage de capital humain. On reconnaitra ici la théorie du job search développée notamment par D. T. MORTENSEN.

Le rôle de l'Etat et des politiques publiques devaient être évalués en mettant l'accent sur ce qui provoque des dysfonctionnements. Cela peut conduire à un développement du chômage ou à l'incapacité de le réduire. Il convenait alors de distinguer ce qui relève des erreurs de la politique économique de ce qui ressort de problèmes structurels ou conjoncturels. Il était également important d'utiliser la distinction traditionnelle entre les politiques passives (indemnisation du chômage et incitation au retrait d'activité) et les politiques actives (formation). Il fallait également distinguer les politiques macroéconomiques cherchant à jouer sur le niveau d'ensemble de la demande, ou le niveau d'ensemble du coût du travail, des politiques méso ou microéconomiques cherchant à améliorer l'employabilité de certaines populations spécifiques, ou à stimuler le développement de certains secteurs d'activité par exemple. Il était bon aussi de distinguer les politiques qui cherchent à limiter l'offre de travail par des incitations au retrait d'activité, de celles qui s'efforcent d'augmenter la demande de travail en jouant sur le coût du travail, ou la stimulation de la demande de biens.

La réponse dépendait aussi des différents types de chômage à mettre clairement en évidence selon les périodes et les pays.

Des distinctions devaient être opérées dans la forme des politiques conduites : d'un côté, la façon dont les Etats gèrent les relations internationales et leurs interactions avec les intérêts nationaux, de l'autre les politiques mises en œuvre sur le territoire national.

Dans le premier cas, on pouvait penser aux politiques d'ouverture à la concurrence internationale. Il s'agissait des politiques libre-échangistes visant à la prédominance des lois du marché dans une perspective globale. Ces politiques, sans contrôle, peuvent conduire à la disparition d'industries et de l'emploi correspondant. Ces politiques ont été dénoncées, notamment en France, dans les rapports du sénateur J. ARTHUIS en 1993 et en 2005. Il faut rappeler toutefois que les estimations économétriques considéraient dans les années 1990 (Wood) ou au début des années 2000 (Neary) que plus des deux tiers des disparitions d'emploi dans les PED depuis les années 1970 étaient imputables au progrès technique et moins d'un tiers aux délocalisations d'emplois, au sens large. On pouvait également mentionner les effets des politiques de change, notamment en changes fixes. Par exemple, expliquer les conséquences du retour à l'étalon-or de la £ durant les années 1920, mesure dénoncée par J.M. KEYNES.

A l'époque contemporaine, on pouvait songer à la politique de stabilisation du Franc relativement au DM à partir de 1992. Ses conséquences sociales, en termes de chômage, ont été dénoncées par J.P.FITOUSSI dans « le débat interdit ».

Dans le second cas, il pouvait s'agir d'incriminer les politiques de traitement du chômage,

mais cela concernait également les erreurs de politiques conjoncturelles : politique monétaire ou politiques budgétaires. La question du désendettement de l'Etat pouvait être évoquée. Plus globalement, la critique théorique des politiques discrétionnaires pouvait être conduite.

Les distinctions introduites par E. MALINVAUD dans « réexamen de la politique du chômage » ont conduit à différencier le chômage keynésien, du chômage classique. Ainsi comme l'expliquera R. Barre durant les années 1980, les politiques de relance [Chirac, Mauroy] conduites pour lutter contre le chômage ne permettaient pas de remédier à l'insuffisance d'investissement des entreprises et de renouer avec la croissance. Par ailleurs, M. FRIEDMAN a montré que les politiques macroéconomiques keynésiennes ne pouvaient rien contre le chômage à long terme et qu'elles se traduisaient au mieux par de l'inflation (courbe de PHILLIPS verticale) au pire, si elles augmentaient l'inflation anticipée, par une élévation du chômage du fait du déplacement de la courbe de Phillips vers la droite (cas des années 1970).

Un autre exemple pouvait être « l'autorisation administrative de licenciement » instaurée en 1975 par J. Chirac pour éviter l'abus de cette procédure, qui est devenue un obstacle à la flexibilité du marché du travail. Elle a été dénoncée par la suite, notamment en 1986, comme frein à l'embauche et donc productrice de chômage. Cette disposition administrative a été abolie, suite au changement de gouvernement en 1986. Ces explications d'un coût élevé de licenciement se retrouvent dans l'analyse du taux de chômage élevé au sein de l'économie espagnole.

Cette discussion a fait l'objet d'un rapport au conseil d'analyse économique « protection de l'emploi et procédures de licenciement » de O. BLANCHARD et J. TIROLE.

Dans le cas français, l'ouvrage de P. ASKENAZY « Les décennies aveugles emploi et croissance 1970-2010 » paru en janvier 2011 contient une revue critique des politiques de l'emploi menées en France ; Askenazy est particulièrement sévère à l'égard des politiques macroéconomiques qu'elles visent à flexibiliser la quantité de travail ou le montant global des salaires, ou à soutenir l'ensemble de la demande (côté investissement ou côté consommation des ménages.) En revanche il souligne la nécessité de développer la formation globale de la main d'œuvre pour assurer son adaptabilité, de laisser se développer les secteurs porteurs de croissance, et d'éviter les mesures de pseudo flexibilité (CNE de 2003 disparu dès 2007 car les recours devant les tribunaux des prudhommes annulaient le plus souvent les licenciements, l'absence de justification au licenciement prévue par le CNE n'étant pas conforme aux principes du droit international du travail défini par l'OIT.)

Sur ce thème, les exemples ne manquaient pas, depuis l'entre deux guerres jusqu'à la crise financière contemporaine.

Pour compléter la réponse, il fallait mettre en évidence les autres causes du chômage, indépendantes des politiques menées, et évaluer leur participation sans pour autant tomber dans le hors sujet : analyser la responsabilité du chômage technologique par exemple. Il fallait faire le lien avec le sujet et éviter la liste fastidieuse et inappropriée des « autres causes ». La limite entre le hors sujet et le développement adapté est mince mais sensible. Ainsi, lorsqu'on cherche à répondre à la question par la négative, l'argument des autres causes est justifié lorsqu'il n'est pas unique, excessif ou décentré.

On a récompensé les étudiants qui ne se sont pas limités à l'analyse au cas français, mais ont mobilisé des exemples de pays étrangers. Naturellement on pouvait songer aux pays européens au programme.

Le sujet nécessitait donc de montrer comment les politiques économiques pouvaient avoir freiné des ajustements économiques créateurs d'activité et d'emplois, en expliquant les mécanismes à l'œuvre, et en s'appuyant sur des exemples historiques précis. Les références factuelles ont souvent été des affirmations péremptoires qui déformaient pourtant les faits, notamment en raison d'un manque de respect de l'exactitude chronologique : par exemple une copie explique que la politique de lutte contre l'inflation menée à partir de 1983 a eu des effets néfastes sur le chômage aggravés par les nationalisations entreprises à partir de 1984 ; une autre copie explique que l'augmentation du chômage a pris les responsables de la politique économique au dépourvu en 1973 car jusque là il n'y avait pas eu du tout de politique destinée à éviter la progression du chômage dans les pays développés à économie de marché. Il est donc important de rappeler aux candidats que la description des faits historiques nécessite une grande précision, et que des formulations sans nuance sont rarement compatibles avec l'exactitude des propos.

Barème proposé aux correcteurs :

Notes de 0 à 07/20

Réponse inadaptée parce que le candidat ne comprend pas le sens du sujet, ou réponse confuse par défaut de problématique et/ou de plan clairs et rigoureux.

- Non repérage du sujet avec énoncé de généralités et de connaissances nulles ou très faibles : de 0 à 3
- Défauts de forme : construction et orthographe défailtantes, écriture illisible, nombreuses ratures.
- Le candidat n'a pas pris en compte le lien « chômage » et « politiques économiques inappropriées ».
- Confond narration et analyse : raconte l'histoire du chômage.
- Utilise uniquement des exemples français sans les présenter comme français ; ne tient pas compte des différences de situation en matière de chômage et de politiques économiques d'un pays à l'autre. Absence de données précises.
- Détournement du sujet pour traiter des causes du chômage. Développements hors sujet : dans la contradiction, le candidat se contente de lister les autres causes du chômage sans établir un lien clair avec le sujet.
- Incapacité à proposer une problématique ou à se positionner relativement au sujet, absence de plan.

Notes de 8 à 14/20

Réponse bien centrée sur lien « chômage » et « politiques économiques inappropriées », mais incomplète : Privilégie un aspect, par exemple, les politiques nationales en négligeant la dimension internationale. Choix d'un exemple national limité.

- Forme respectée (Introduction, 2 ou 3 parties bien identifiées, conclusion).
- Le candidat définit les effets de politiques inappropriées et donne des exemples de défauts. L'approche est cependant restreinte.

- Différents effets des politiques économiques sont distingués, mais de façon relativement imprécise quant à leur historique.
- Approche théorique sommaire.
- Dimension historique insuffisamment développée, trop centré sur l'époque contemporaine.

Notes au-delà de 15/20

Réponse adaptée, claire, où la réflexion est approfondie et synthétique.

- Le candidat prend bien en compte « chômage » et « politiques économiques inappropriées », établit des distinctions entre les politiques et les défauts constatés, entre les différents types de chômage que ces politiques doivent résoudre. L'illustration des propos par des exemples tirés de l'expérience des pays développés au programme (Etats-Unis, Allemagne, Japon, France) ou des pays émergents. La problématique est claire et l'argumentaire démonstratif, distinguant ce qui relève des choix politiques, de la contrainte extérieurs et des structures productives.
- Discute l'efficacité des politiques publiques pour limiter le chômage.
- Propose une analyse très claire et globale où les exemples historiques sont bien choisis et précis.
- La démonstration est rigoureuse. Les approches théoriques sont riches et bien maîtrisées.

RAPPORT

3024 candidats ont composé cette épreuve ; l'équipe de correcteurs comptait 32 membres, le nombre de copies corrigées par professeur s'élevait de 80 à 120.

Les sujets n'ont pas pris les candidats totalement au dépourvu, et aucune copie n'était totalement indigente. Ils sont apparus aux yeux des correcteurs suffisamment discriminants pour distinguer les candidats.

Le choix des candidats a été un peu déséquilibré car le premier sujet a été sélectionné par 36% d'entre eux et donc le second par 64%. La moyenne générale des deux sujets s'élève à 10,51 et l'écart-type s'établit à 3,97. Les notes s'échelonnent de 1 à 20. 23,8 % des candidats ont obtenus une note supérieure ou égale à 14/20, alors que 17,2 % n'ont pas atteint 7/20.

■ Appréciations générales des correcteurs

Aucune copie rédigée ne faisait moins de six pages, tandis que la plus longue atteignait les douze pages. Si bon nombre de devoirs contenaient des erreurs ou des approximations, aucun ne semblait totalement vide de connaissances sur le sujet proposé. Dans l'ensemble, les règles de la dissertation ont été respectées (définition des termes, analyse du sujet, construction, présentation). Presque toutes les copies sont clairement construites et formalisées. En revanche, l'absence de vraie problématique a été pénalisante.

La définition des termes du sujet et l'identification des problèmes posés était décisive. Il fallait mobiliser des connaissances théoriques utiles au sujet illustrer et démontrer à l'aide d'exemples pris dans des contextes géographiques ou historiques assez variés.

Les candidats doivent également faire un effort pour respecter les règles de typographie : un devoir ne doit pas comporter d'abréviations à l'exception de quelques sigles officiels, les virgules ne doivent pas figurer en début de ligne, ni les apostrophes en fin de ligne ; les césures ne se font pas n'importe où à l'intérieur d'un mot ; souligner telle ou telle phrase ne rend pas celle-ci plus convaincante !

En ce qui concerne l'utilisation d'équations ou de schémas, elle est tout à fait bienvenue à condition que les candidats n'oublient pas de donner la signification des symboles et des abréviations qu'ils utilisent.

Les candidats doivent se convaincre qu'il est très important de relire leur copie, en particulier pour essayer d'améliorer l'orthographe : celle-ci n'est certes pas un critère explicite de notation, mais les fautes d'accords nuisent parfois à la compréhension du texte. Il convient toutefois de signaler que cette année la majorité des copies présentaient une orthographe honorable.

■ Appréciations générales des correcteurs concernant le sujet 1

Il était nécessaire de bien définir les termes du sujet pour proposer une réponse exhaustive et cohérente.

Ainsi :

- « les nations » : la réponse diffère selon qu'il s'agisse d'un pays avancé mais endetté (Etats-Unis, Grèce), d'un pays avancé n'ayant pas de problème de dette extérieure (Allemagne), d'un pays émergent attractif (Asie du Sud-Est, Chine), d'un PMA (pays moins avancé) à aider pour son développement (rôle du FMI, de la Banque Mondiale...). Il fallait donc intégrer trois critères : la dette souveraine, la compétitivité du tissu productif et le stade de développement.
- « intérêt » : signifie un gain, celui-ci peut-être externe par l'incidence sur les paiements extérieurs ou sur la force de la devise nationale, ou interne selon le type d'investissement extérieur (financement, compétitivité). Cet impact peut-être positif pour certains agents et négatif pour d'autres.
- « investisseurs étrangers » : à classer selon le type d'investisseurs, publics (Etats, institutions internationales)/privés (Firmes multinationales : FMN), et selon la destination de l'investissement : investissements directs à l'étranger (améliore la compétitivité mais dépendance aux FMN) ou investissements de portefeuille (apport de financement mais forte volatilité).
- « appel aux » : suppose une politique d'incitation fiscale (Zones Franches), monétaire par la manipulation du taux d'intérêt, industrielle, de change soit par l'appréciation (les capitaux investis ne subissent pas le risque de change) ou au contraire la dépréciation (gage de compétitivité). On pouvait aussi penser à un véritable appel aux investisseurs internationaux institutionnels, telle la Banque mondiale. Il est nécessaire que cet « appel », en particulier les politiques d'incitation, soit efficace durablement au risque de faire fuir les capitaux.

- Les correcteurs déplorent fréquemment une lecture trop restrictive du sujet : étude limitée aux seuls IDE (Investissement direct étranger) , aux seuls PED (Pays en développement) et pour les moins bonnes copies des propos hors sujet comme l'influence des IDE sur les pays investisseurs. Trop nombreuses sont les copies qui ont centré leur analyse exclusivement ou très largement sur l'époque contemporaine. L'approche historique étant très limitée et/ou sommaire dans certaines copies.

Deux types de plan ont été fréquemment proposés :

I) Intérêts de l'appel aux investisseurs étrangers II) Limites
ou I) Intérêts de l'appel aux investisseurs étrangers II) Limites III) Quelles conditions remplir pour que les investissements étrangers soient profitables pour la nation.

Cependant de nombreux candidats se sont contentés d'une opposition entre avantages et inconvénients, ce qui rendait parfois difficile la conduite du raisonnement.

■ Appréciations générales des correcteurs concernant le sujet 2

Ce sujet a souvent été traité avec pertinence, il n'y a guère eu de copies désastreuses. Les copies les plus faibles sont celles où les candidats se sont contentés de plaquer les connaissances du cours sans tenir véritablement compte du sujet.

La notion de chômage a été généralement assez bien définie par les candidats. En revanche le terme « inapproprié » a souvent été peu cerné. De nombreux devoirs se cantonnent à une étude exhaustive du fonctionnement du marché du travail sans accorder grand place aux éléments concrets des politiques menées. De nombreuses copies étaient centrées sur les différentes origines et explications du chômage.

La difficulté du sujet tenait à l'articulation entre l'analyse des explications du chômage et celle de l'impact des politiques économiques sur la persistance, voire l'aggravation, du chômage. Souvent les copies proposaient une définition du chômage en introduction, puis énuméraient diverses formes de politiques économiques, mais ne s'interrogeaient pas sur les raisons pour lesquelles ces politiques auraient une influence sur le chômage, et encore moins sur les raisons pour lesquelles ces politiques seraient inappropriées. Souvent les candidats ont adopté des plans pour montrer que si les politiques économiques inadéquates pouvaient aggraver le chômage, celui-ci avait des causes qui n'étaient pas imputables à des politiques économiques, mais ils n'ont pas assez cherché à montrer dans le développement que les explications qu'ils donnaient du chômage n'étaient pas elles-mêmes provoquées ou accentuées par des politiques économiques ou sociales.

Il est vrai que si certaines copies contenaient une présentation fouillée des différentes politiques mises en œuvre pour agir sur le chômage, plusieurs s'en tenaient à un exposé réducteur : seules les politiques conjoncturelles budgétaire et monétaire étaient évoquées, parfois même sans préciser de quelle façon les instruments des politiques budgétaires ou monétaires avaient été actionnés à telle ou telle période.

Cette lacune dans l'argumentation reflète un des défauts les plus fréquents à propos de ce sujet : l'absence de justification des affirmations proférées par les candidats. Ainsi beaucoup de copies affirment que des politiques conjoncturelles sont responsables du chômage, sans expliquer en quoi consistent précisément ces politiques conjoncturelles, ni comment ces politiques sont susceptibles d'avoir un impact, positif ou négatif, sur le chômage.

Les plans ont été assez variés :

Ils étaient souvent articulés sur les oppositions entre chômage keynésien, chômage classique et effets des transformations des structures des économies.

Malheureusement les correcteurs ont trouvé trop fréquemment une partie « il y a des causes autres que les politiques inappropriées » qui tenait plus du catalogue que de l'analyse et qui s'écartait graduellement de la problématique.

Beaucoup de candidats ont proposé, en première partie une liste, plus ou moins bien argumentée, de mesures « inappropriées » qui rigidifient le marché du travail, et en seconde partie un digest de cours sur les « autres causes » du chômage sur lesquelles l'État est supposé ne pas avoir prise. Eventuellement, une troisième partie se lance dans un catalogue de « bonnes mesures ».